

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Affaire n°23S0014-Travaux de mise en accessibilité (Adap) et création d'allées des cimetières - avenant n°1

N° : VA_DEC2025_510
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L2194-1 5° et R2194-7 du code de la commande publique.

décidons

De conclure avec la société G.D.T.P domiciliée à HALLUIN (59431), l'avenant n°1 du marché de Travaux de mise en accessibilité (Adap) et création d'allées des cimetières afin de tenir compte de l'ajout de nouvelles prestations au bordereau de prix unitaires.

Cet ajout n'a pas d'incidence financière sur le montant maximum de l'accord-cadre.

Montant global du marché Accord-cadre : 1 500 000€ HT

Montant maximum annuel du marché à bon de commande : 300 000.00€ HT

Imputation budgétaire : 2128 025 2800 99ADAP

Politique publique (domaine-action-activité) : 08.1.2 Cimetières

Fait à Villeneuve d'Ascq
le jeudi 24 juillet 2025

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-212753A-AU-1-1
Date AR Préfecture : mardi 29 juillet 2025

**Affaire n°23S0014-Travaux de mise en accessibilité (Adap) et création d'allées des cimetières
Accord-cadre à bons de commande de travaux 48 mois
Lot unique**

Avenant n °1

Titulaire du marché:

G.D.T.P.
Zone industrielle de la rouge Porte BP 5
59431 HALLUIN Cedex

Montant global du marché Accord-cadre renouvelable 48 mois : 1 500 000€ HT

Montant maximum annuel du marché à bon de commande: 300 000.00€ HT

Avenant n°1 : ajout de lignes au bordereau de prix unitaires initial :

L'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant de l'accord-cadre

Imputation budgétaire: 2128 025 2800 99ADAP

ARTICLE 1:

L'accord-cadre dont la désignation précède est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants afin de prendre l'ajout de lignes au bordereau de prix unitaires dans l'exécution des prestations du marché.

ARTICLE 2:

Au bordereau de prix, annexés au présent avenant, sont ajoutés les lignes suivantes :

	DESIGNATION DE L'ARTICLE	Unité	PU € H.T en fonction des quantités.		
A	INSTALLATION DU CHANTIER – TRAVAUX PRÉLIMINAIRE – TERRASSEMENT				
A13	Déblai d'enrobé (épaisseur ≤ 10 cm). Le prix s'applique au m², il rémunère : - l'amenée et le repliement du matériel. - l'exécution des déblais. - le chargement, l'évacuation de enrobés et la mise en décharge appropriée. - toutes sujétions de matériel et main d'œuvre.	M²	1 à 50	51 à 200	201 et +
A13.1	Déblai d'enrobé	M²	16,50 €	2,30 €	2,30 €
C	MINERALISATION / REVETEMENT DE SOL				
C7.3	micro-grave	M3	192,23 €	147,40 €	147,40 €

DESIGNATION DE L'ARTICLE		Unité	PU € H.T en fonction des quantités.		
C15	Grave non traitée recyclé. Le prix s'applique au m3. le prix rémunère : - l'amenée et le repliement du matériel - fourniture et mise en œuvre de grave non traitée recyclé 0/10 - le compactage par couche de 0,20 m - le cylindrage - le réglage - toutes sujétions de main d'œuvre et matériel.	M3	1 à 50	51 à 100	101 et +
C15.1	Grave non traitée recyclé 0/10	M3	73,94 €	66,88 €	66,88 €
C16	Fourniture et pose pavés grès sciés. Ce prix s'applique au mètre carré. Le prix rémunère : - l'amenée et le repliement du matériel - l'implantation, - les terrassements nécessaires à la pose - le réglage du fond de forme, - la fourniture et la pose du pavés grès scier sur lit de béton dosé à 250 kg de CPJ, - l'épaulement à 30° maxi par rapport à l'aplomb de la bordure, et /ou du caniveau, - la façon joint au mortier dosé à 450 kg de CPJ, - le calage au béton dosé à 250 kg de CPJ à raison de 40 litres pour bordures P et caniveau CS, et 60 litres pour les bordures T et autres caniveaux - la finition béton brut - toutes sujétions pour les éléments courbes et éléments d'angles - toutes sujétions de main d'œuvre et matériel.	M²	1 à 25	26 à 100	100 et +
C16.1	Fourniture et pose de pavés grès sciés 15x15x2	M²	204,15 €	160,79 €	144,09 €
C16.2	Fourniture et pose de pavés grès sciés 15x15x8	M²	196,84 €	153,47 €	136,77 €
C16.3	Fourniture et pose de pavés grès sciés 13x15x2	M²	204,15 €	160,79 €	144,09 €
C16.4	Fourniture et pose de pavés grès sciés 13x15x8	M²	196,84 €	153,47 €	136,77 €
C16.5	Fourniture et pose de pavés grès sciés 14x20x2	M²	213,45 €	170,09 €	153,39 €
C16.6	Fourniture et pose de pavés grès sciés 14x20x5	M²	256,08 €	212,71 €	196,01 €
C17	Fourniture et pose de pavé béton. Le prix s'applique au m². ce prix rémunère : - l'amenée et le repliement du matériel - la fourniture d'un échantillon - la fourniture et la pose des pavés suivant calepinage. - le jointoiment et coupe - la fourniture et la mise en œuvre du lit de sable ou de mortier dosé à 250 Kg de CPJ - les épaulements de bétons à 30 ° maxi, par rapport à l'aplomb de la ligne de pose - toute sujétion de main d'oeuvre et matériel.	M²	1 à 25	26 à 100	100 et +
C17.1	Fourniture et pose de pavés béton gris 12x12x6	M²	116,55 €	87,79 €	73,87 €
C17.2	Fourniture et pose de pavés béton gris 15x15x6	M²	117,12 €	88,35 €	74,44 €
C17.3	Fourniture et pose de pavés béton gris 20x10x6	M²	113,90 €	85,13 €	71,22 €

ARTICLE 3:

Le présent avenant prend effet à la date de la notification.

ARTICLE 4:

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le titulaire du marché
(Cachet et signature)

S.A.S. G.D.T.P.
Z.I. de la Rouge Porte - BP 5
59431 HALLUIN Cedex
Tél. 03 20 23 92 85 - Fax 03 20 23 89 85
SIRET 950 15 000 000 00



Fait à Villeneuve d'Ascq, le 25/07/2025

Pour Le Maire, et par délégation

Sébastien COSTEUR

Conseiller Municipal.

